

# VOUS INFORMER POUR VOS DROITS A LA RETRAITE

Le site Ma Retraite Publique est l'outil principal destiné aux actifs et futurs retraités pour :



Connectez-vous à : <u>https://maretraitepublique.caissedesdepots.fr/</u> Et accédez à votre espace en vous connectant via FranceConnect (espace sécurisé)

## Accéder à la plateforme

## Ma retraite publique

Bienvenue dans l'espace personnel des régimes de retraite CNRACL, Ircantec, FSPOEIE, Mines, RAFP et Banque de France gérés par la Caisse des Dépôts. Accédez simplement et rapidement à l'ensemble de vos services en ligne.

🕁 En savoir plus



FranceConnect est la solution proposée par l'état pour faciliter l'accès à vos services en ligne. **En savoir plus** 

Je ne souhaite pas profiter des avantages de

ou

FranceConnect

Me connecter / Créer un compte

Aide à la connexion

### Préparer sa retraite

4 Plusieurs thématiques vous permettent de préparer votre retraite.

L'onglet « Ma carrière » vous propose de consulter l'ensemble de votre carrière grâce à 3 sous menus :

- 1. Toute ma carrière >> votre carrière sous différentes formes -
- 2. Mes comptes individuels retraite (CIR) >> détail de votre carrière
- 3. Mes documents du droit à l'information >> accès à des documents

		93 Trimestres enregistrés
Ma carrière	Mes périodes Vérifiez les informations transmises par vos	Mes droits Visualisez vos droits enregistrés depuis le début
Voir ma carrière	Voir mes périodes	Voir mes droits
Le relevé de car	Télécharger ma carrière	ne de vos activités.
	Lélécharger mon relevé	

L'onglet « Toute ma carrière » permet depuis le sous menu « Mes droits » d'avoir accès aux coordonnées des différentes caisses auxquelles vous êtes rattaché(es)

Mais aussi d'accéder au service de correction lors d'éventuelles erreurs identifiées. À partir de 55 ans et avant votre départ à la retraite, transmettez à vos régimes de retraite les demandes de correction de carrière : oublis, incohérences.

	Retraite complémentaire des salariés de l'industrie, du commerce, des services et de l'agriculture
	AG2R Agirc-Arrco
	Centre de réception AGIRC-ARRCO
ALTRAITE COMPLEMENTAILE	
agire-arreo	9202 I GENNEVILLIERS GEDEX Tel : 0070 660 660 (appel pop surtaxá)
	www.an2rlamondiale.fr
	www.agirc-arrco.fr
	Fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers
	Fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers CNRACL
	Fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers CNRACL Droit à l'information retraite
alle	Fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers CNRACL Droit à l'information retraite 6, place des Citernes
	Fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers CNRACL Droit à l'information retraite 6, place des Citernes 33059 BORDEAUX CEDEX
CINCLE Interes of here reference	Fonctionnaires territoriaux ou hospitaliers CNRACL Droit à l'information retraite 6, place des Citernes 33059 BORDEAUX CEDEX 05 57 57 91 95



- **4** Réalisez en direct vos propres simulations depuis la thématique « Mes simulations de retraite » grâce à l'outil M@rel
- 4 Vous pourrez réaliser une estimation automatique <u>OU</u> personnaliser votre estimation (en complétant votre famille par exemple)



4 Consulter le résultat immédiat de la simulation avec plusieurs scénarios :



**<u>ET</u>**, si vous êtes éligible à la <u>retraite progressive</u>, réalisez également une simulation personnalisée :



**4** Un encart informatif vous informe en premier lieu de votre situation :

Avec retraite progressive	
62 ans 64 ans	
	Un départ progressif à la retraite
64 ans	Vous pouvez bénéficier du dispositif de retraite progressive à partir de vos 62 ans.
Travail à temps plein Vous percevez votre revenu d'activité à 100%.	Vous <b>réduisez votre temps de travail</b> en fin de carrière, tout en percevant <b>une partie de votre retraite</b> .
Travail à temps partiel en retraite progress En 11/2043, vous percevrez votre revenu d'acti partie de votre retraite. Exemple: pour un temps partiel à 80%, vous percevez 20% de	Vous continuez aussi à <b>cotiser</b> pour votre retraite définitive.
<ul> <li>Retraite définitive</li> <li>En 11/2045, vous percevrez 100% de votre retr</li> </ul>	aite.

Vous répondez ensuite à 3 guestions relatives à :

1/ la date souhaitée de retraite progressive

2/ le taux d'activité choisi du temps partiel

3/ la date souhaitée de retraite définitive

#### 1/3 - Quand souhaitez-vous démarrer votre retraite progressive ?

Votre âge légal de départ est 64 ans (avec 181 trimestres) Vous pouvez bénéficier de la retraite progressive à partir de 62 ans, le 01/12/2043, à condition d'avoir enregistré au moins 150 trimestres à cette date.



Début de retraite progressive

	01/12/2043
--	------------

2/3 - À quel taux d'activité pensez-vous travailler pendant votre retraite progressive? Cette date correspond à l'âge de 62 ans

> Pour bénéficier de la retraite progressive, il vous faut travailler à temps partiel, avec un taux d'activité situé entre 50% et 90%. Votre temps de travail détermine le pourcentage de retraite versée. (i)

Taux d'activité en retraite progressive



3/3 - Quand envisagez-vous de prendre votre retraite définitive ? A combien d'heures par semaine corr

Cette date marquera la fin de votre activité et donc de votre retraite progressive. Vous serez **retraité** et toucherez la totalité de votre retraite. Son montant tiendra compte de vos droits enregistrés pendant la retraite progressive.

Date de retraite définitive (fin d'activité)

01/12/2045

Cette date correspond à l'âge de 64 ans

Quitter l'estimation de ma retraite progressive

Voir les résultats

 Vous accédez à la consultation immédiate du résultat de la simulation ainsi qu'à l'impact sur le montant de votre pension (avec OU sans la retraite progressive) :

	Vous percevrez 1 658 € bruts / mois, dont :	
	<ul> <li>950 € de traitement brut hors primes sur la base de l'indice 386</li> <li>Ce montant correspond à votre activité à temps partiel (50%)</li> </ul>	
<b>1658€</b> bruts/mois	<ul> <li>708 € de retraite</li> <li>Ce montant correspond à 50% de la retraite calculée au début de la retraite progressiv retraite progressive : CNRACL, AGIRC-ARRCO, IRCANTEC, L'Assurance retraite.</li> </ul>	ve, versée par les régimes participant
	(i) Vos droits pour vos activités de RAFP seront versés au moment de votre retraite définitive.	
	Vous passerez 17 heures de moins au travail par semaine, soit 68 h	eures par mois.
	Pendant votre <b>retraite définitive</b> (fin d'activité) :	
<b>Après</b> la retraite progressive :	Pendant votre <b>retraite définitive</b> (fin d'activité) :	Brut 🕥 🔊 Net avant impôts
Après la retraite progressive : En partant à 64 ans	Pendant votre <b>retraite définitive</b> (fin d'activité) : le 1 déc. 2045	Brut → Net avant impôts 1514 € bruts/mois
Après la retraite progressive : En partant à 64 ans	Pendant votre <b>retraite définitive</b> (fin d'activité) :	Brut ● Net avant impôts 1514 € bruts/mois
Après la retraite progressive : En partant à 64 ans Sans la retraite progressive :	Pendant votre <b>retraite définitive</b> (fin d'activité) :	Brut ● Net avant impôts 1514 € bruts/mois
Après la retraite progressive : En partant à 64 ans Sans la retraite progressive : En partant à 62 ans	Pendant votre <b>retraite définitive</b> (fin d'activité) : le 1 déc. 2045 le 1 déc. 2043	Brut ● Net avant impôts          1514 €         bruts/mois

#### \rm En résumé :



. . .

